

## Résolution

463

### **concernant la décision du Conseil fédéral sur l'essai de plantation à l'air libre de blé transgénique** (*initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'autorisation donnée à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich par le Département fédéral de l'environnement et des transports pour réaliser un essai de culture de blé transgénique à l'air libre ;
- la révision de la GENLEX dont la nouvelle teneur pose clairement des exigences plus strictes que l'actuelle en vigueur et qui a déjà été acceptée par le Conseil des Etats et la Commission du national chargée de cette étude ;
- la méconnaissance des conséquences liées à l'utilisation de plantes modifiées génétiquement ;
- la préoccupation publique de la sécurité alimentaire ;

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir auprès du Conseil fédéral pour lui manifester notre inquiétude sur les essais à l'air libre de plantation d'espèces végétales génétiquement modifiées ;
- à demander au Conseil fédéral de suspendre sa décision d'autorisation en attendant le vote du Conseil national sur la révision de la loi GENLEX.